

Groupe de travail tripartite chargé d'examiner la question de la pleine participation, démocratique et sur un pied d'égalité, à la gouvernance tripartite de l'OIT

► Questionnaire

À la première réunion du Groupe de travail tripartite chargé d'examiner la question de la pleine participation, démocratique et sur un pied d'égalité, à la gouvernance tripartite de l'OIT (ci-après le «groupe de travail»), qui s'est tenue le 11 décembre 2020, il a été convenu que les membres du groupe de travail seraient invités à exprimer leurs vues concernant le sens et la portée de la notion de démocratisation de la gouvernance de l'OIT afin d'éclairer les discussions qui auront lieu à la deuxième réunion en janvier 2021 et d'établir un éventuel programme des travaux futurs.

En conséquence, le Bureau a élaboré le questionnaire suivant, en tenant compte du fait que la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail et la résolution qui l'accompagne forment le cadre dans lequel le groupe de travail devrait s'inscrire pour mener à bien sa mission. Le Bureau saurait gré aux membres du groupe de travail de lui communiquer leurs réponses avant le mercredi 6 janvier 2021 à l'adresse suivante: JUR@ilo.org.

1. Estimez-vous que la notion de démocratisation fait référence aux aspirations des États Membres concernant des aspects particuliers du fonctionnement des organes de gouvernance (composition, prise de décisions, droit de vote, organisation des réunions, accès aux réunions, etc.)? Veuillez préciser et donner des exemples concrets.

Démocratiser davantage l'action des structures et organes de l'OIT à travers la révision de l'article 36 de la Constitution de l'organisation relatif aux "Amendements", permettra certainement de consolider la représentativité égalitaire des mandants tripartites au Conseil d'Administration, mais aussi de mieux prendre en compte les intérêts géographiques et sociaux différents des groupements constituants de l'OIT, notamment pour le Continent Africain. En effet, les réalisations de l'OIT au profit du Continent Africain demeurent en-deça des attentes des pays membres de cette région ce qui nécessite des efforts supplémentaires pour palier cette insuffisance et ce, à travers le renforcement de la présence de représentants des mandants africains aux travaux du Conseil d'Administration ou de la CIT, l'amélioration de la représentativité du Continent au sein des organes de l'Organisation et en donnant plus d'occasions à la Région pour contribuer à la mise en oeuvre et l'application des principes et objectifs de l'OIT sans aucune forme de marginalisation ou de discrimination.

2. Estimez-vous que la «démocratisation de la gouvernance tripartite» concerne uniquement le Conseil d'administration du BIT ou qu'elle devrait aussi s'étendre la Conférence internationale du Travail et à d'autres aspects de la gouvernance de l'OIT ?

Il est suggéré dans ce cadre de revoir et réviser les critères d'éligibilité que ce soit par rapport au choix des membres du Conseil d'Administration (qui se charge d'arrêter l'ordre du jour des Conférences Internationales du Travail et les questions qui y sont débattues) ou par rapport à la Conférence Internationale du Travail (Durant laquelle on adopte ou amende les normes internationales du travail), étant excessives, injustes et discriminatoires entre les différents pays. En effet, l'entrée en vigueur de l'Instrument d'amendement à la Constitution adopté en 1986 nécessite obligatoirement sa ratification par 122 Etats Membres dont 5 puissances industrielles au-moins, sachant que, seules l'Inde et l'Italie ont ratifié cet instrument d'amendement. L'adoption de ces amendements impactera la distribution des membres en éliminant le quota des Etats Membres qui sont des puissances industrielles, et permettra ainsi de consacrer et renforcer la démocratisation et la bonne gouvernance dans le travail des organes de l'OIT.

3. Sur la base de ce qui précède, indiquez quels aspects de la démocratisation – autres que ceux dont traite l'Instrument d'amendement à la Constitution, 1986 – le groupe de travail devrait, selon vous, examiner en priorité.

Il est suggéré de donner la priorité à la démocratisation des organes de gouvernance de l'OIT (y compris le Conseil d'Administration et la Conférence Internationale du Travail) en tant que moyen axial pour plus de participation et égalité, et ce, en appuyant l'adoption de nouveaux critères relatifs à l'ouverture de bureaux permanents de l'Organisation aux niveaux régionaux et nationaux notamment sur le Continent Africain et le recours aux experts africains (des deux genres) compte tenu de leur connaissance et maîtrise des spécificités de la région et de ses défis. Il est aussi important de renforcer la présence de la femme au sein des structures de l'OIT.

4. Selon vous, quels principes essentiels devraient guider l'action engagée par l'OIT en vue de démocratiser sa gouvernance?

L'action engagée par l'OIT pour la démocratisation de sa gouvernance devrait se baser sur les principes suivants:

- Donner plus de marge au traitement des questions de Développement dans les pays du Sud en relation avec l'application des normes existantes et l'adoption de nouvelles normes relatives au développement équilibré et durable centré sur l'Humain et la reconnaissance de la valeur de la dignité humaine et oeuvrer pour réaliser le bien être pour tous sans discrimination ni marginalization;
- Adopter des mesures garantissant l'accès des travailleurs aux ressources nécessaires à une vie décente et l'engagement envers l'adoption des normes de l'OIT et leur application sur le terrain (consécration du travail décent, garantie de l'égalité des revenus, non discrimination basée sur le genre..)
- Eviter toute forme de discrimination ou l'emploi de doubles mesures entre les Etats Membres dans le traitement des dossiers et cas relatifs à l'application des normes internationales du travail,
- Revoir le nombre minimal des conventions Fondamentales contraignantes aux Etats Membres à travers leur élargissement et l'ajout d'autres conventions qu'on peut

considérer parmi celles qui traitent des principes fondamentaux du travail étant donné les mutations importantes que connaît le monde du travail depuis les années 90's et dont le rythme ne cesse de s'accélérer.

5. Avez-vous des propositions concrètes en vue de la deuxième réunion du groupe de travail ou concernant son futur programme de travail?

Entrez votre réponse ici.